

Attestation assermentée

Aux fins du Programme d'aide à la relève avicole

Bénéficiaire de la relève avicole

Je _____
Nom complet du bénéficiaire (en lettres moulées)

V _____ - _____
Quota no Nom du titulaire

Domicilié(e) au _____
Adresse complète du membre

J'atteste que :

1	L'entreprise a son siège et principal établissement au Québec;	<input type="checkbox"/>
2	Je suis citoyen canadien ou détient le statut de résident permanent;	<input type="checkbox"/>
3	Je suis titulaire d'un quota d'au moins 600 m ² ou est réputée détenir un quota d'au moins 600 m ² de cette entreprise aux termes de l'article 14;	<input type="checkbox"/>
4	Je participe de façon active à la production avicole.	<input type="checkbox"/>
5	J'habite à au plus 25 km du poulailler où sera exploité le quota prêté;	<input type="checkbox"/>

Les ÉVQ peuvent demander des preuves ou des renseignements supplémentaires en complément de cette attestation.

Je m'engage de plus à informer par écrit, les Éleveurs de volailles du Québec, de tout changement à la présente déclaration dans les 30 jours suivant le changement. Je comprends que le manquement à cet engagement peut amener la Fédération à prendre toutes actions appropriées en vertu du Programme d'aide à la relève avicole.

En foi de quoi, j'ai signé à _____, ce _____
Localité Jour/Mois/Année

Signature obligatoire du bénéficiaire

Quiconque fait une fausse déclaration commet un acte criminel passible de sanction

Affirmation solennelle

L'affirmation solennelle doit être reçue et signée par une personne habilitée à recevoir les serments. Si cette personne n'est pas avocat, notaire ou juge, il y a lieu d'inscrire le nom du district judiciaire pour lequel elle a été nommée ou son matricule de commissaire à l'assermentation. **L'affirmation solennelle doit être signée à une date identique ou postérieure à celle de la présente déclaration.**

Le requérant ne peut agir comme commissaire à l'assermentation.

Affirmé solennellement devant moi à _____ le _____
Localité Jour/Mois/Année

Signature du commissaire à l'assermentation

District judiciaire _____
ou
N^o matricule du commissaire à l'assermentation _____

Doit être déposé au plus tard le 31 décembre de chaque année auprès du Comité de la relève